



SPSTL

Syndicat du personnel de soutien des Trois-Lacs

PARCEQU'ENSEMBLE ON SE SOUTIENT!

BULLETIN SYNDICAL
LE PERSONNEL

Jun 2022

Mot du président

La pandémie a occasionné son lot de défis, d'inquiétudes et de découragement. Encore une fois, le personnel de soutien a répondu présent afin d'assurer la continuité des services aux élèves ainsi qu'à maintenir les différents services nécessaires à la bonne marche du Centre de services scolaire des Trois-lacs. Par votre engagement et soucis du travail bien fait, vous avez démontré aux parents, à la population et aux différents gestionnaires que le personnel de soutien est **ESSENTIEL**.

La conclusion de la dernière négociation, les bilans ainsi que les nouvelles consultations pour la prochaine ronde de négociation ont occupé beaucoup de notre temps. Malgré tout, votre syndicat et votre fédération ont travaillé sans relâche tout au long de l'année avec l'employeur mais également avec le gouvernement en place à améliorer vos conditions de travail. La pénurie de main d'œuvre, la surcharge de travail, la reconnaissance du personnel de soutien, la précarité des emplois, l'amélioration de nos conditions de travail et l'augmentation de nos salaires sont des enjeux permanents sur lesquels nous devons tous ensemble continuer de revendiquer lors de la prochaine année scolaire. Nous avons également trouvé le temps de rénover nos bureaux, changer l'image de notre syndicat par un nouveau logo mais aussi de concrétiser le projet de remettre un agenda gratuitement à tous les membres en début d'année scolaire.

D'ici là, plusieurs employés seront en vacances tandis que certains autres demeureront au travail pour quelque temps encore pour conclure la présente année scolaire mais aussi préparer la prochaine.

Votre conseil exécutif vous souhaite de belles et reposantes vacances en compagnie des membres de vos familles et vos amis. Profitez de ces moments et surtout faites-le en toute sécurité.

Bonnes vacances !!!

Votre conseil exécutif FPSS-CSQ

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés du 17 juillet au 6 août 2022.

L'éducation
c'est aussi
NOUS!

Négociation intersectorielle :

C'est quoi? C'est en Conseil général de négociation que l'on discute et détermine les enjeux en lien avec le salaire, les droits parentaux, la retraite et les disparités régionales. C'est du CGN que l'équipe de négociation composée d'un porte-parole, d'un économiste et de conseillers syndicaux obtiennent les mandats de négociation afin de nous représenter face à l'équipe-négo du gouvernement. On discute de ces enjeux avec différentes composantes de la CSQ soit 8 fédérations en santé, en éducation et en enseignement supérieur regroupant plus de 130 000 membres.

Avec qui? À la suite d'une consultation, les membres ont souhaité que la prochaine négociation se fasse en Front commun. La CSQ a donc travaillé le dossier en conséquence et jusqu'à maintenant il sera constitué de trois principales centrales syndicales : CSQ, FTQ et la CSN. Ce Front commun représente plus de 355 000 travailleuses et travailleurs de l'État québécois dans les secteurs publics, en éducation, en santé et dans les services sociaux ainsi qu'en enseignement supérieur. Lors d'un récent Conseil général de négociation, nous apprenions que les trois organisations avaient une vision commune des demandes à soumettre aux membres. Au cours des derniers mois, les trois organisations ont parlé à plusieurs reprises de l'importance du dialogue social afin de trouver, ensemble, des solutions qui amélioreront les conditions de travail et d'exercice d'emplois de celles et de ceux qui œuvrent au quotidien dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'enseignement supérieur. Une consultation sur ces enjeux se déroulera de début août à fin septembre, celle-ci nous permettra d'élaborer nos demandes finales à soumettre au gouvernement. Suivez-nous sur Facebook et sur notre site web.

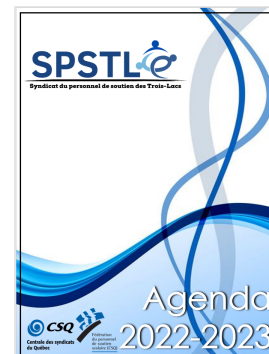
Négociation sectorielle :

C'est quoi? C'est en Conseil fédéral de négociation que l'on discute des enjeux liés aux modalités propres du personnel de soutien : (mouvement du personnel, formation...). On discute de ces enjeux avec plus de 20 syndicats affiliés d'un peu partout à travers le Québec regroupant tout près de 33 500 membres du soutien scolaire.

Comment ? Les membres ont été consultés à deux reprises sur leurs priorités. La FPSS et ses affiliés travaillent déjà à déterminer le cahier de demandes qui sera déposé au gouvernement l'automne prochain. L'équipe de négociation de la FPSS est composée d'un porte-parole, d'un vice-président FPSS aux relations de travail et d'une personne libérée et nommée parmi les affiliés. Celle-ci exécute et négocie les mandats obtenus par le CFN. Suivez la progression des travaux sur Facebook et sur notre site web.



FLASH INFO



Quelle belle nouvelle !

Dès le début de l'année scolaire 2022-2023, vous recevrez un agenda offert gratuitement par le syndicat. À l'intérieur, vous y trouverez des capsules syndicales à chaque semaine, calendriers mensuels, calendrier annuel, des rabais chez certains commerçants locaux, la liste de rabais de la FPSS-CSQ et plus encore.

Déménagement

Êtes-vous salarié régulier et détenez un poste de plus de 15 heures? Vous avez droit à un congé spécial pour déménagement une fois par année. Demandez votre formulaire de changement d'adresse au Service des ressources humaines et de l'organisation scolaire.

Pause

Selon la clause 8-2.11, la salariée ou le salarié a droit à 15 minutes payées de repos, par demi-journée de travail, prises vers le milieu de la période. Donc, une pause ne peut pas être prise en début de bloc ou à la fin d'un bloc pour les éducatrices en service de garde. Une demi-journée de travail signifie une période de travail continue de trois heures ou plus. Toutefois, la salariée ou le salarié dont la journée régulière de travail comporte six heures de travail ou plus a droit à deux périodes de pause.

Savez-vous que vous avez droit à un programme d'aide aux employés?

En tant qu'employé régulier vous pouvez bénéficier de 4 consultations cliniques par année. Vous pouvez composer en tout temps le numéro sans frais 1 800 361-2433 pour obtenir une aide immédiate et confidentielle.

DES QUESTIONS?
VOTRE SYNDICAT EST LÀ POUR VOUS!
450 424-4626

